



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## **Élections partielles municipales le 29 septembre 2019**

### **LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS ONT JUSQU'AU 30 AOÛT POUR PRODUIRE UNE DÉCLARATION DE CANDIDATURE**

**Saint-Alexandre, le 13 août 2019** – Suite au départ de madame Catherine Cardinal, conseillère au poste # 5, une élection partielle aura lieu à Saint-Alexandre. En vue de cette élection municipale qui se tiendra le 29 septembre prochain, la présidente d'élection de la municipalité de Saint-Alexandre, madame Michèle Bertrand, désire informer les électrices et les électeurs qui souhaitent prendre part au scrutin à titre de candidate ou de candidat qu'ils ont jusqu'à 16 h 30 le 30 août, pour produire une déclaration de candidature à l'endroit suivant :

453 rue St-Denis  
Saint-Alexandre

Il est à noter que les déclarations de candidature sont acceptées du 16 août au 30 août, à 16 h 30.

Toute personne éligible peut poser sa candidature au poste de membre du conseil siège #5, de la Municipalité. La déclaration de candidature doit comporter les signatures d'appui d'au moins cinq électeurs de la Municipalité pour ce poste.

Celles et ceux qui désirent obtenir les documents nécessaires et plus d'information à ce sujet, doivent s'adresser à la présidente, en se présentant au bureau municipal ou en téléphonant au 450 346-6641 poste 2.

– 30 –

Source : Michèle Bertrand, présidente d'élection  
450 346-6641 poste 2  
dg@saint-alexandre.ca